

Guide du représentant au Comité de parents du CSS des Découvreurs

12 octobre 2022

INTRODUCTION

Ce guide est complémentaire à celui produit par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Il traite des particularités propres au Comité de parents du CSS des Découvreurs et quelques sujets non traités dans le guide de la FCPQ.

Le plan stratégique 2021-2026 et également un document complémentaire à ce guide. Il présente la vision, la mission et les valeurs du comité de parents ainsi que les actions priorisées pour les prochaines années.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PARENTS

Où et quand se déroulent les rencontres du comité de parents ?

Les séances du comité de parents sont publiques et se tiennent généralement le deuxième mercredi du mois, à 19 h 30, à la salle La Chapelle du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs (945, avenue Wolfe).

Il est également possible d'assister à la rencontre à distance via la plateforme Teams. Un lien de connexion est inscrit à l'ordre du jour.

Est-ce que tout le monde peut assister à une rencontre du comité de parents ?

Oui. Toutefois, seuls les représentants et leur substitut ont droit de parole.

Toute personne qui désire s'exprimer devant les membres du comité de parents doit manifester son intention à la présidence, au moins quelques minutes avant l'ouverture de la séance. Un point à l'ordre du jour leur est toujours réservé.

Quels moyens de communication sont utilisés par le comité de parents?

Pour joindre le comité de parents, il suffit d'envoyer un courriel à <u>comite.parents@csdecou.qc.ca</u>. Le courriel est le principal moyen de communication de l'exécutif avec les membres du comité de parents (représentant et substitut). La boîte courriel est surveillée au moins une fois par jour et les réponses sont effectuées selon la disponibilité des personnes responsables. Un délai de 24-48 heures est donc tout à fait normal.

La page Facebook (https://www.facebook.com/comiteparentscsdecouvreurs) diffuse des actualités du comité de parents et du milieu scolaire.

Une section du site Internet du centre de services scolaire présente de l'information générale sur le comité de parents, dont la liste des membres, le calendrier des séances et certains documents administratifs. (http://www.csdecou.gc.ca/parents/comite/)

LE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Est-ce que le représentant et son substitut peuvent participer en même temps aux rencontres du comité de parents ?

Oui. Selon la pratique privilégiée par les membres du comité de parents depuis plusieurs années, les deux ont droit de parole, mais seul le représentant a droit de vote.

Quand et comment les documents des rencontres sont-ils transmis ?

Les documents des rencontres sont déposés dans le groupe Teams du comité de parents quelques jours avant ladite rencontre. Un courriel est transmis aux membres pour les informer du dépôt des documents avec quelques informations additionnelles.

Ai-je droit au remboursement des frais encourus pour assister aux rencontres du comité de parents ?

Les membres et substituts ont droit à un remboursement des dépenses qu'ils encourent dans l'exercice de leur fonction, dont les frais de gardiennage et les frais de transport. Les modalités de remboursement sont prévues dans les règles de régie interne.

Comment puis-je rejoindre les autres membres du comité de parents ?

Le comité de parents utilise un serveur de salons virtuels sur la plateforme Discord afin de faciliter les rapprochements et les échanges entre les membres du comité de parents en marge des rencontres formelles. Les présidents de conseil d'établissement sont également invités à joindre ce serveur.

Pour joindre le serveur, vous aurez besoin d'un lien qu'il suffit de demander au comité de parents.

Est-ce que le comité de parents peut m'aider à régler un enjeu à mon école ?

Bien sûr! Tous les parents d'un élève du centre de services scolaire peuvent solliciter le soutien du comité de parents pour régler un enjeu propre à une ou plusieurs écoles.

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Qui compose l'exécutif du comité de parents ?

L'exécutif du comité de parents est composé :

- o des officiers du comité de parents;
- o du représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA);
- o du délégué 1 de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- o d'un parent d'élèves élus sur le conseil d'administration du centre de services scolaire, si aucun des membres ci-dessus n'en fait partie.

Quel est le rôle de l'exécutif du comité de parents ?

Les membres de l'exécutif gèrent les activités du comité de parents et font des recommandations au comité de parents. Ils font également le lien entre le comité de parents et le centre de services scolaire.

Quels sont les postes d'officiers du comité de parents ?

Lors de la rencontre d'octobre, les membres du comité de parents désignent ses officiers dont le mandat est d'un an.

Les règles de régie interne présentent de manière plus détaillée les fonctions des officiers, mais voici les principaux.

Présidence : La présidence est le porte-parole du comité de parent. Il préside les

rencontres.

Vice-présidence :La vice-présidence remplace la présidence lorsqu'il est absent et alimente la page Facebook et le site Internet.

Responsable des communications : Le responsable des communications s'assure de la rédaction des procès-verbaux et est responsable des

communications avec les membres.

Trésorerie : La trésorerie est chargée de la gestion financière du comité de parents.

DÉSIGNATION ET NOMINATION DU COMITÉ DE PARENTS

Quels sont les comités dans lesquels des membres du comité de parents participent ?

Le comité de parents:

- o désigne les membres siégeant au conseil d'administration du CSS;
- o nomme un représentant au comité consultatif de transport du CSS;
- o nomme des représentants à la Fédération des comités de parents du Québec.

Les mandats sont d'un an, sauf pour le conseil d'administration dont le mandat est de trois ans.

Qu'est-ce que le conseil d'administration?

Le conseil d'administration est la plus haute instance de gouvernance du centre de services scolaire. Son rôle est notamment :

- o de participer à l'élaboration et d'adopter les plans stratégiques et les plans d'action;
- o d'encadrer et de superviser la conduite des affaires de l'organisation.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois auquel s'ajoutent des rencontres de comité.

Qu'est-ce que le comité consultatif de transport ?

Le comité consultatif du transport donne son avis au centre de services scolaire sur :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves;
- o le plan d'organisation du transport des élèves du centre de services et sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves;
- o les critères et les modalités d'utilisation des places excédentaires;
- o l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins.

Le comité consultatif du transport se réunit environ une fois par année.

Qu'est-ce que la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)?

La <u>FCPQ</u> a pour mission la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents et des élèves des écoles publiques primaires et secondaires en vue d'assurer la qualité des services et la réussite de l'ensemble des élèves.

Deux représentants de chacun des centres de services scolaires membres siègent au conseil général de la FCPQ qui se tient environ quatre fois par année. Une assemblée générale s'ajoute à ces rencontres.

AIDE-MÉMOIRE

Services du centre de services scolaire

M. Christian Pleau Directeur général

Mme Mélanie Charest Service du secrétariat général et des communications

M. Éric Beaupré Services éducatifs

Mme Marie-Pierre Lamarche Service des ressources humaines

M. Guillaume Métivier

Service des ressources financières et

du transport scolaire

Mme Julie Aubin Service des ressources matérielles

Mme Josée Cloutier Service des technologies de l'information